

**AIDES AUX ACTEURS DE LA FILIERE EQUINE - Région Hauts-de-France**

AIDES FINANCIERES	BENEFICIAIRES										
	TYPE D'AIDE							BENEFICIAIRES			Régime
	HORS INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS	ELEVAGE	EQUITATION	COURSE	HIPPOMOBILE TRAVAIL	TRANSVERSAL	ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES	MSA
<b>AIDES EUROPEENNES</b>											
<b>Guide des aides européennes pour la filière Equine</b>											
L'élaboration de ce guide est de permettre aux acteurs du monde des équidés en France de mieux tirer parti des aides allouées par l'Union européenne au développement rural et au soutien à l'activité agricole et au-delà celle du développement des territoires ruraux.	<a href="#">Lien</a>			X	X	X	X	X	X	X	
<b>AIDES NATIONALES</b>											
<b>Le Fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON)</b>											
Le Fonds EPERON est un soutien financier aux projets innovants et structurants. Les projets présentés au Fonds EPERON doivent être localisés en France et dans les départements ou territoires d'outre-mer. Le Fonds EPERON intervient en complément d'autres cofinancements : Europe, Etat, Région, Département, Commune, fonds privés...	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X		X	X	X	
<b>Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)</b>											
Ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif et non productif dans les exploitations agricoles dans le cadre d'un projet global d'investissement afin d'améliorer de façon durable et globale la situation économique, sanitaire et sociale de l'exploitation, d'améliorer leur autonomie et le niveau global de leur performance environnementale. Ce dispositif fonctionne par appels à projet. Une aide de 30 à 80% selon les opérations mentionnées dans l'appel à projet ( Se référer aux appels à projets dont le contenu se trouve via le lien en fonction de la localisation du siège d'exploitation et du projet). Les appels à projets 2021 intègrent le pacte « biosécurité et bien-être animal » du plan de relance du ministère de l'Agriculture. Il est à noter également que le soutien à la plantation de haies fera l'objet d'un dispositif spécifique qui sera lancé au printemps.	<a href="#">Lien</a>	X	X					X			X
<b>Pacte de Biosécurité</b>											
Le volet agricole du Plan de Relance comprend des actions spécifiques pour les filières animales pour accompagner leur modernisation. La mesure « pacte biosécurité et bien-être animal » s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité, eu égard à la nécessité de prévenir les risques sanitaires dans le contexte actuel. Cette mesure, dotée de 100 M€ regroupe deux dispositifs : - formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal, - soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Il s'adresse à toutes les filières animales, dont la filière équine.	<a href="#">Lien</a>	X	X					X			X
<b>Installation des jeunes agriculteurs (+18 ans / -40 ans)</b>											
Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Cette aide concerne toute personne qui souhaite s'installer comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole.	<a href="#">Lien</a>	X		X				X			X
<b>Installation des jeunes agriculteurs / FINANCEMENTS</b>											
Il existe de nombreuses solutions pour vous permettre de financer votre projet : aides financières fonds d'investissement garanties bancaires prêts, prêts participatifs, etc. Les conseillers des Points Accueil Installation disposent d'un accès à une base de données nationale répertoriant l'ensemble des financements mobilisables pour la création ou la reprise d'une exploitation. Ils pourront vous indiquer ceux qui correspondent à vos besoins.	<a href="#">Lien</a>	X		X				X			X
<b>Installation et dotation des jeunes agriculteurs</b>											
Les futurs agriculteurs, s'installant pour la première fois, âgés de moins de 40 ans et titulaires d'un diplôme agricole de niveau IV.	<a href="#">Lien</a>	X		X				X			X
<b>ACRE (aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi)</b>											
L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) consiste en une exonération partielle de charges sociales, dite exonération de début d'activité, et un accompagnement pendant les premières années d'activité. Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides. Les conditions d'attribution de l'Acre (bénéficiaires, formalités et taux d'exonération) dépendent de la date de votre souscription au dispositif (depuis le 1er janvier 2020 ou avant cette date).	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X			
<b>Aide PAC</b>											
Vous exploitez des surfaces en herbes, vous êtes éleveur, entraîneur, cavalier, centre équestre à titre principal ou secondaire, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides PAC si vous êtes nouvellement installé ou si vos surfaces ont été déclarées à la PAC en 2015.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aide pour les femmes : la garantie égalité femme</b>											
La garantie EGALITE femmes (ex FGIF) est le seul dispositif national dédié aux femmes entrepreneurs. Son objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X			
<b>Le prêt d'honneur Initiative France</b>											
Si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un emprunt bancaire permettant de boucler le financement de votre projet de création ou reprise d'entreprise, il vous est possible de renforcer cet apport en sollicitant un prêt sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser "sur l'honneur". L'obtention d'un tel prêt crédibilise le projet de création ou de reprise et a un effet de levier significatif pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Cela permet par ailleurs de bénéficier de l'accompagnement de l'organisme qui vous l'accorde pendant la phase de démarrage et de premier développement de votre activité. Deux avantages considérables pour la réussite de votre entreprise !	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Wom'energy : le programme d'entrepreneuriat au féminin prêt d'honneur</b>											
Réseau Entreprendre a pour finalité la création de PME et d'ETI sur les territoires, Réseau de chefs d'entreprise bénévoles, Réseau Entreprendre accompagne des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X		
<b>Création d'entreprise : les alternatives au prêt bancaire</b>											
Vous souhaitez créer votre entreprise ou vous développer et vous avez du mal à obtenir un prêt de votre banque ? Il existe d'autres moyens pour obtenir des financements! Business angels, financement participatif etc. Tour d'horizon des solutions alternatives.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X	X	X	X		
<b>les référents uniques pour l'investissement</b>											
Vous êtes entrepreneur et souhaitez développer votre entreprise ? Faites appel aux référents uniques pour l'investissement ! Découvrez ces experts du développement économique qui peuvent vous accompagner dans vos projets d'investissement. On vous explique tout.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X			
<b>Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer</b>											
Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, ou bien entrepreneur souhaitant développer votre activité, mais vous ne voulez pas ou ne pouvez pas faire appel à un prêt bancaire classique ? Connaissez-vous le crowdfunding ou « financement participatif » ? Cette solution de financement en plein essor est peut être faite pour vous ! On vous explique tout.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X			
<b>Accompagnement des associations sportives locales</b>											
Cette mesure consiste à soutenir les actions menées par les associations sportives locales en vue d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	<a href="#">Lien</a>	X			X	X			X		
<b>Création d'emplois pour les jeunes dans le sport : ligues, comités, groupements d'employeurs</b>											

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports soutient déjà l'emploi sportif avec le financement de 5 000 emplois dans le monde associatif par le biais de son opérateur, l'Agence nationale du Sport. Ces emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.	<a href="#">Lien</a>	X				X			X	X			
<b>Financement de nouvelles missions de Service Civique</b>													
Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Les missions de Service Civique peuvent se déployer dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire. Le volontaire effectue une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires ou des bénévoles de la structure d'accueil, à laquelle il ne se substitue pas. Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'État (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) à hauteur de 523 € bruts (473 € nets) par mois. La structure d'accueil prend en charge un soutien complémentaire aux frais d'alimentation ou de transports à hauteur de 107 € par mois. Les organismes d'accueil sans but lucratif bénéficient par ailleurs d'un soutien spécifique de l'État de 100 € par mois pendant la durée de la mission.	<a href="#">Lien</a>	X				X			X	X	X		
<b>Aide à l'embauche d'un jeune en Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes)</b>													
L'aide à l'insertion professionnelle attribuée à l'employeur qui recrute en Parcours Emploi Compétences un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'éleve pour 2020 à 65 % du SMIC. Dans le cadre du PEC Jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants : - un CDD ou un CDI, - une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, - un minimum hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle avec un accompagnement tout au long de son parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés</b>													
Une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 4 000 euros sur un an et qui vous est attribuée pour l'embauche d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. L'aide est versée à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de l'État.	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aide à l'embauche d'un jeune en Contrat Initiative Emploi (CIE Jeunes)</b>													
L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'employeur qui recrute en Contrat Initiative Emploi (CIE) un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'éleve pour 2020, à 47 % du SMIC. Dans le cadre du CIE Jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants : - un CDD ou un CDI, - une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, - un minimum hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion.	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage</b>													
Une aide financière de : - 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans, - 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1ère année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation</b>													
Une aide financière de : - 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans. - 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) par contrat préparant à un diplôme (ou un titre professionnel, un certificat de qualification) jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Aides France Num pour la transformation numérique</b>													
L'initiative France Num contribue au développement économique de votre TPE/PME grâce à l'augmentation de votre utilisation du numérique en réponse à vos besoins (fidéliser vos clients, gagner du temps, vous faire connaître, vendre à distance...). Cette initiative se concrétise notamment par un site internet francenum.gouv.fr qui vous permet : - d'obtenir une recommandation personnalisée, - de consulter des témoignages et des retours d'expérience d'entrepreneurs qui ont intégré le numérique dans leur activité, ce qui leur a permis de développer leur chiffre d'affaires, - de sélectionner des ressources pratiques pour comprendre les enjeux ou mettre en œuvre des outils numériques, - d'être alerté sur l'actualité des dispositifs nationaux et régionaux dédiés à la transformation numérique, - de trouver un expert numérique proche de chez vous, - de connaître les 60 partenaires de l'initiative, - de parcourir les offres de financement dédiées à la transformation numérique.	<a href="#">Lien</a>		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Bon diagnostic carbone</b>													
Ce dispositif a pour objectif d'offrir la possibilité aux agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans, de réaliser un diagnostic carbone suivi d'un plan d'actions et d'un accompagnement personnalisé de leur exploitation, pour s'engager dans la transition agroécologique et de se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique.	<a href="#">Lien</a>		X	X						X			
<b>Bonus écologique</b>													
Le bonus écologique constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant neuf.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>FNE-Formation</b>													
Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. L'objectif : faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et favoriser leur adaptation à nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.	<a href="#">Lien</a>	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable</b>													
Le fonds tourisme durable est destiné à soutenir, via des aides financières (subventions), vos initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Les projets, individuels ou collectifs, seront sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique. Un cofinancement de ce programme à parité par des partenaires privés sera recherché. L'accès au fonds permettra également aux porteurs sélectionnés de bénéficier d'outils complémentaires (prêts, garanties) de la part de Bpifrance et de la Banque des territoires.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Le fonds Avenir Bio</b>													
Dans le cadre du Plan de Relance, le Fonds Avenir Bio est fortement revalorisé jusqu'en 2022 afin de renforcer les filières biologiques existantes et les filières émergentes, porteuses d'innovation et de nouvelles pratiques agroécologiques. Le Fonds Avenir Bio soutient le développement et la structuration de la filière agriculture biologique en France.	<a href="#">Lien</a>		X						X	X	X	X	X
<b>Plan Climat Bpifrance</b>													
Le plan climat de Bpifrance renvoie essentiellement à la distribution de 1,5 Md€ de prêts garantis « verts » permettant de financer des projets de financement réduisant l'impact environnemental des entreprises et l'intensification, aux côtés d'investisseurs privés, du soutien en fonds propres aux entreprises prometteuses des greentechs.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>ADEME aides entreprises agricoles</b>													
Les entreprises, dont celles du monde agricole, doivent répondre à une équation complexe : comment développer leur activité, génératrice de croissance économique et d'emplois, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ? Différentes opportunités existent à court, moyen ou long terme. L'ADEME accompagne les entreprises qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins, ainsi qu'à travers des partenariats avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X						X			X
<b>AFSA - Aide Financière Simplifiée Agricole MSA</b>													

Dispositif d'accompagnement de la MSA visant à améliorer les conditions de travail au sein des Très Petites Entreprises (TPE) agricoles.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Exemple de projet de prévention primaire visant à réduire les risques suivants : machines agricoles, animaux, chutes de hauteur, Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), risques psychosociaux, risques chimiques, désinsertion professionnelle													
<b>AIDES REGIONALES</b>													
<b>Appel à projet « Cheval Territorial en Hauts-de-France » 2023-2026</b>													
L'appel à projet « Cheval Territorial en Hauts-de-France » vise à encourager la dynamique naissante autour du « Cheval territorial », en soutenant financièrement les porteurs de projets impliqués dans des projets d'activités touristiques et de services publics hippomobiles qui mobilisent les races locales.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X					X		X	X	X
<b>Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord "PSV4"</b>													
Les objectifs : Assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire													
La mise en oeuvre : Soutien auprès des deux syndicats de races Primes à naissance, à 2 ans et à 3 ans Un dispositif Cheval territorial	<a href="#">Lien</a>	X	X	X					X		X	X	X
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Appel à projet : soutien à l'amélioration de la génétique des produits issus de l'élevage équin en Région Hauts-de-France (saillies : courses, sport)</b>													
Les objectifs : amélioration génétique des chevaux et poneys de sports et de courses pour une production régionale plus performante	<a href="#">Lien</a>	X	X	X							X	X	
Les projets éligibles sont les saillies pour des juments de course ou de sport stationnée à l'année en Hauts-de-France, et dont le poulain naîtra dans la région. Les grilles de sélection sont différentes pour les juments de sport, de course de trot ou de galop.													
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Appel à projets EQUI (aide à l'investissement)</b>													
Soutenir les projets d'investissements et améliorations des structures équestres qui permettront de :													
Développer les activités économiques pérennes dans la filière équine, Maintenir et créer de l'emploi, Favoriser le bien-être animal et humain, Renforcer l'innovation, Limiter les impacts environnementaux.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X				X	X	X	X	X
Les investissements doivent être liés aux chevaux.													
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Dispositif 1 - Soutien à la modernisation des hippodromes</b>													
Soutenir les projets d'investissements visant le développement d'une activité d'organisation de courses hippiques, qui permettront de :													
Développer les activités économiques dans la filière équine, Maintenir et créer de l'emploi, Favoriser le bien-être animal et humain, Renforcer l'innovation, Limiter les impacts environnementaux.	<a href="#">Lien</a>	X	X					X			X	X	
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Dispositif 2 - Soutenir les associations d'éleveurs et de propriétaires et structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux</b>													
Pour les structures organisatrices de concours d'élevage et d'événements types ventes aux enchères ou ventes à l'amiable permettant la valorisation des jeunes chevaux (de 0 à 3 ans, poulinières et étalons actifs).	<a href="#">Lien</a>	X	X	X								X	
Les objectifs : encourager et valoriser la production régionale ; encourager les éleveurs, en particulier professionnels, à améliorer la qualité de leurs produits puis les mettre dans les circuits de valorisation													
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Dispositif 3 - Prime à la naissance pour les poulains de race Henson nés en Hauts-de-France</b>													
Pour les éleveurs/naisseurs de chevaux de race Henson nés en Hauts-de-France.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X								X	
Les objectifs : aider les éleveurs de chevaux de race Henson à développer cette jeune race locale créée dans les années 80 Augmenter le nombre de naissances de Henson en région afin d'éviter le risque de consanguinité													
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b>													
<b>Dispositif 4 - Acquisition de dispositifs de sécurisation des poulinsages</b>													
Pour les éleveurs d'équidés, ayant un statut professionnel, dont le siège et le lieu de l'élevage est situé en Hauts-de-France	<a href="#">Lien</a>	X	X	X								X	
Les objectifs : Soutien aux éleveurs professionnels pour s'équiper de dispositifs permettant la sécurisation du poulinsage													
<b>Soutien à la sécurisation des équidés en Hauts-de-France</b>													
Ce dispositif exceptionnel contribue aux objectifs du Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2019-2022 de la Région Hauts-de-France, en particulier « soutien aux acteurs du territoire ».													
Le nombre de cas de chevaux mutilés se multiplie en France depuis quelques mois. Des juments, étalons, poneys et ânes de 25 départements ont été sauvagement mutilés et environ 200 enquêtes judiciaires ont été ouvertes par les autorités. Dans les Hauts-de-France en 2020, au moins 55 actes ont été répertoriés, dont trois décès.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
L'objectif de ce dispositif est de faciliter la sécurisation des structures équines des Hauts-de-France par l'achat et l'installation de caméras de vidéosurveillance.													
<b>Aides à l'installation dans le domaine agricole</b>													
Elles se déclinent en une dotation jeunes agriculteurs (DJA), dotation en capital nécessaire au démarrage à l'installation, versée au minimum en 2 fractions sur une durée maximale de 5 ans, la mise en oeuvre des aides à l'installation s'appuie sur le plan d'entreprise présenté par le candidat à l'installation en s'inscrivant dans le respect du plafond des régimes d'aides "de minimis" sollicités (tous financeurs confondus).													
Le montant de l'aide est défini au niveau de la région Hauts de France (12 000€ maximum). Si le candidat a déjà perçues, au cours des 3 derniers exercices, des aides "de minimis", le plafond d'aides doit être vérifié. Le montant de la DJA pourra être réduit afin de respecter ce plafond.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X							X		X
Pour constituer un dossier, le candidat à l'installation doit s'adresser à la Direction Départementale des Territoires et à la Chambre d'agriculture de son département.													
<b>Hauts-de-France en Fête (HDF)</b>													
Soutenir les initiatives culturelles, sportives et les animations locales dans le cadre d'une valorisation des traditions populaires : Contribuer à l'animation ou à la renaissance des nombreuses fêtes et manifestations locales autour des traditions populaires dans les villes et villages des Hauts-de-France.	<a href="#">Lien</a>	X				X	X	X			X		
<b>Soutien au tourisme du "mieux-être" (nature / bien-être / itinérance) (PRIT)</b>													

Soutenir les projets d'investissements en lien avec l'activité touristique, pour : Accompagner l'émergence et le déploiement de produits touristiques et de loisirs innovants, durables basés sur les atouts naturels des Hauts-de-France, Contribuer au développement de l'attractivité régionale. Anticiper les évolutions du secteur et saisir les opportunités Faire émerger des produits touristiques écoresponsables et cohérents avec les attentes clientèles qui contribueront au développement de l'attractivité régionale.	<a href="#">Lien</a>	X	X		X	X	X		X	X	X	
<b>Soutien aux manifestations sportives (MASP)</b>												
Soutenir les organisateurs de compétitions sportives de haut niveau : Encourager l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale, Contribuer au rayonnement de la région des Hauts-de-France, au développement économique des territoires et à la valorisation des équipements sportifs.	<a href="#">Lien</a>	X			X	X			X	X	X	
<b>Présentation du dispositif SESAME 2021</b>												
SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation.	<a href="#">Lien</a>	X			X	X			X	X	X	
<b>ARSI Aide Régionale Spécifique à l'Installation</b>												
Les futurs agriculteurs, âgés entre 18 et 50 ans, non éligibles à la DIA pour un projet d'installation agricole qui permet l'affiliation à la MSA.	<a href="#">Lien</a>	X	X	X					X	X		X
<b>Prêt PRCTA : un prêt à taux 0% sans garantie</b>												
Les futurs agriculteurs, âgés de 18 à 50 ans, éligibles à : l'aide directe régionale ARSI pour les créations ou les reprises de projet agricoles la DIA et créant un atelier Valeur Ajoutée (liste définie par la Région en téléchargement)	<a href="#">Lien</a>	X	X	X					X	X		X
<b>«Plantons des haies» et des arbres en Hauts-de-France</b>												
Accompagner les agriculteurs en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière dans leur projet de plantation de Haies et d'Agroforesterie : étude préalable, choix des essences, approche technique, définition des plans de plantations, montage des dossiers de demandes de financement.	<a href="#">Lien</a>	X		X	X	X			X		X	X

